

## Absentéisme

### L'arbre qui cache la forêt

**Le taux d'absentéisme est un excellent indicateur de l'état de santé d'une entreprise. Trop élevé, et c'est tout l'équilibre économique de la structure qui est menacé.**

Il n'y a pas de cause unique pour expliquer ce phénomène. La maladie, l'accident, l'âge, les impondérables familiaux ne l'expliquent qu'en partie. Il faut tenir compte des conditions de travail et surtout des risques psychosociaux issus des nouvelles formes et exigences de travail, lesquelles sont parfois mal vécues par certains collaborateurs. Elles peuvent conduire à une augmentation néfaste du stress et finalement aboutir à un désengagement professionnel progressif dont l'absentéisme est une des manifestations.

Agir sur l'absentéisme nécessite au préalable de procéder à un état de la situation dans l'entreprise pour ensuite, si nécessaire, déclencher un plan d'action participatif, plus ou moins étoffé en fonction des causes qui auront été mises à jour. Il pourra s'agir d'actions correctives sur le court terme qui relèvent plutôt du management de proximité :

- Rappel des règles et des usages de l'entreprise vis-à-vis des « absentéistes » ;

- Entretien de retour en cas d'absences récurrentes ;
- Contre-visites médicales (à utiliser avec précaution et discernement).

Mais face à un absentéisme obstinément élevé, il sera sans doute nécessaire de mettre en place une démarche de prévention à plus long terme et focalisée sur les conditions d'exercice du travail. Entrent dans le champ d'une telle prévention :

- L'organisation du travail dans l'entreprise, le service ou l'atelier lorsqu'elle est génératrice de stress ;
- L'engagement des salariés au travail lorsqu'il est déstabilisé par une trop grande insécurité de l'emploi, un manque de perspectives professionnelles ou un défaut de reconnaissance ;
- La conciliation des temps passés au travail et hors de celui-ci ;
- Les pathologies liées au travail avec le repérage des pathologies professionnelles dominantes, tâche incombant aux services de santé au travail ;
- L'usure liée à l'âge.



**ABSENTEISME**

## INFO STSA

**Le procès-verbal de l'Assemblée générale de STSA du 10 septembre 2009 est disponible dans votre espace adhérent sur le portail [www.stsa.fr](http://www.stsa.fr).**

**Il est nécessaire de vous identifier avec votre code d'accès et votre mot de passe pour le consulter.**

L'Anact dans son excellent guide « [L'absentéisme. Outils et méthodes pour agir](#) », téléchargeable sur le site [www.anact.fr](http://www.anact.fr) propose les étapes suivantes pour réussir un plan d'action :

- Mettre en place un groupe de travail ;
- Etablir un programme : mesure de l'absentéisme, analyse des causes, proposition d'actions visant à remédier aux causes principales, information du personnel ;
- Faire bouger l'ensemble de la classe managériale ;
  - A intervalles réguliers, faire le point sur les progrès réalisés ;
  - Communiquer sur les résultats obtenus et faire bénéficier les salariés des économies réalisées du fait de la baisse de l'absentéisme.

## PRESTATION de STSA : Prévention

- 1) Le médecin du travail pourra avec l'aide de la cellule psychosociale réaliser une analyse collective de l'absentéisme et proposer les étapes suivantes :
  - mise en place d'un groupe de travail pour recueil d'informations et analyse,
  - évaluation par questionnaires centrés sur le stress et le travail,
  - mise en place d'actions correctives,
  - évaluation à distance des actions.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur toutes les actions de la cellule psychosociale sur notre site [www.stsa.fr](http://www.stsa.fr) à la page « [Nos prestations > Cellule psychosociale](#) ».

- 2) En amont, pour prévenir l'absentéisme, pensez à informer les salariés de la possibilité de visites spontanées auprès du médecin du travail.
- 3) Pendant l'arrêt de travail, la visite de pré reprise, légalement prévue à l'initiative du salarié, médecin traitant ou médecin conseil, peut favoriser la reprise.

**PREVENTION  
ABSENTEISME**